

Vœu présenté par Catherine Chevalier et Anissa Ghaidi, groupe communistes et solidaires, relatif à l'accès aux logements sociaux par les personnes en situation de handicap

Conseil d'arrondissement du 8 mars 2022

Considérant que la politique en direction des personnes handicapées définie et mise en œuvre par la France, comme l'indique la **loi du 11 février 2005** pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », s'inscrit dans une nouvelle vision de la place des personnes handicapées dans la société.

Cependant il est à noter que :

L'Observatoire parisien du handicap (OPH) dans son rapport datant de 2018, les personnes reconnues en situation de handicap sont de plus en plus nombreuses et particulièrement présentes à Paris.

27 140 Parisiens sont bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés. Leur nombre a augmenté de 24% depuis 2007. Une majorité sont des hommes (56%). Plus d'un tiers (35%) sont porteurs de troubles du psychisme, 20% d'un handicap moteur, 10% d'une déficience intellectuelle. 8 800 enfants sont bénéficiaires de l'allocation de l'enfant handicapé.

9 572 demandes de logement sociaux sont composées d'au moins une personne en situation de handicap, soit 7 % des ménages parisiens demandeurs

Considérant cependant que des inégalités persistent, et particulièrement dans l'accès au logement social, bien que la loi reconnaissant une priorité d'attribution des logements sociaux pour les personnes en situation de handicap et les familles ayant à charge une telle personne (**art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation**)

Considérant que le dispositif s'applique de façon uniforme à l'ensemble des demandes de logement social sur le territoire concerné, et ne bénéficie que d'une cotation améliorée, de 10 points, qui bien souvent se révèle insuffisant pour répondre aux besoins d'urgence, de sur occupation, de manque d'accessibilité, de sortie de structure d'accueil dont la vocation est la temporalité.

Considérant que Mme Sophie Cluzel demandait à ce que l'habitat inclusif soit inscrit dans les programmes locaux d'habitat déployés par les intercommunalités en vue d'inscrire ces opérations dans les projets de territoire des collectivités.

Catherine Chevalier et Anissa Ghaidi, groupe communistes et solidaires, demandent à Madame la Maire de Paris de se rapprocher des bailleurs sociaux de la ville de Paris afin :

Qu'un état des lieux complet des logements soit réalisé par les bailleurs sociaux parisiens, et également comme c'est son rôle, par la commission communale d'accessibilité, afin d'établir un programme de mise en accessibilité contractualisé avec les principaux bailleurs sociaux.

Que soit favorisé à l'échelle métropolitaine les mutations intra et inter bailleurs lors de la survenance d'un handicap, de son aggravation.

Qu'une réelle priorité d'accès aux logements sociaux, accessibles, et en accessibilité, concernant les personnes en situation de handicap soit plus visible, qu'une réelle priorité dans les attributions de ces logements soit mise en œuvre, afin de rétablir, sans pour autant défavoriser les familles en situation d'urgence, une véritable équité, car les personnes en situation de handicap ont justement besoin de l'égalité des droits et des chances, le logement étant la première marche vers ce à quoi ils peuvent prétendre.